

~ Les moulins du Zorn ~

ou de Kéroudern, en Plouguerneau

André NICOLAS

Mai 2014

Révision : Avril 2016



Deux ruisseaux se perdent dans le sable blanc de la grève du Zorn. Ces petits cours d'eau sont tellement modestes qu'ils ne figurent sur aucune carte. Longs de seulement quelques centaines de mètres, ils bénéficient cependant de quelques atouts : ils plongent vers la falaise avec une très forte dénivelée en quelques dizaines de mètres. Les vallons sont suffisamment encaissés et il a été possible de barrer l'un deux pour créer une chaussée et un étang.

Les ruisseaux ne sont alimentés que par quelques sources à faibles débits situées principalement vers les hameaux de Kerlastren et Kereas. Ceci rend le remplissage de la réserve d'eau fort tributaire des pluies saisonnières et devait causer un fonctionnement assez aléatoire des moulins, surtout durant l'été.

Pour améliorer l'amenée de l'eau aux trois moulins du Zorn, on creusa un bief dont le cheminement est toujours visible de nos jours. Il permit sans doute de canaliser les débits des deux principaux ruisseaux et ainsi de mieux assurer le remplissage de l'étang.



L'étang, la chaussée et milin huela en 2016

(Photo André NICOLAS)

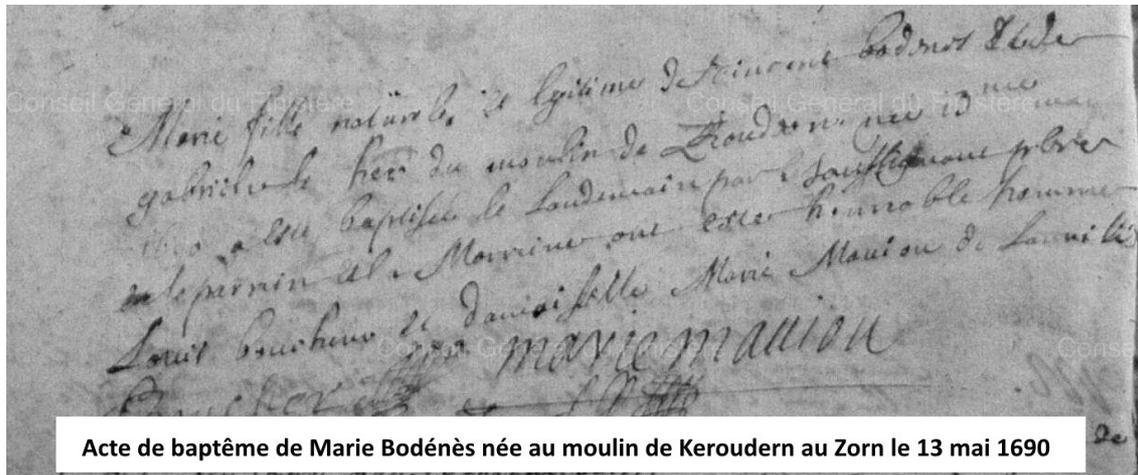
Bâti au pied de la chaussée, le moulin d'en haut, *milin huela*, reçoit son énergie motrice par l'intermédiaire d'une roue verticale. Il fut sans doute le moulin originel du site et la pierre de taille fut largement utilisée pour sa construction.

Les deux autres furent probablement bâtis pour bénéficier de l'effet de la forte pente et utiliser l'énergie résiduelle de l'eau s'évacuant du moulin principal. Trente mètres plus bas, la meule du moulin du milieu, *milin creis*, tourne grâce à une roue horizontale ou pirouette. La disposition des vestiges du moulin inférieur, *milin izela*, visibles à une quarantaine de mètres du bord actuel de la falaise, laisse penser que sa meule tournante était également mue par l'intermédiaire d'une roue verticale.

1 - Le moulin banal

Comme pour la plupart des moulins situés en Plouguerneau, il n'y a évidemment aucune trace écrite permettant de situer dans le temps le début de l'existence d'une activité de meunerie au Zorn.

Cependant, plusieurs documents permettent d'assurer que le site du Zorn, la plupart du temps dit du *Sorne*, dépendait du fief de Kéroudern jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.



Acte de baptême de Marie Bodénès née au moulin de Kerouderm au Zorn le 13 mai 1690

Vincent Bodénès de Plouguerneau et Gabrielle Le Hir se marient à Porspoder le 21 février 1689. Ils demeurent au *moulin de Kerouderm* quand naît leur fille Marie le 13 mai 1690. Elle fut baptisée le lendemain par Jean Foll, prêtre à Plouguerneau. Son parrain et sa marraine sont l'*honorabile homme* Louis Boucher et *demoiselle* Marie Marviou de Lannilis. Tous deux ont signé l'acte d'une belle écriture, ce qui, pour eux, peut laisser supposer un bon niveau social et, pour le meunier, des relations avec la bourgeoisie locale.

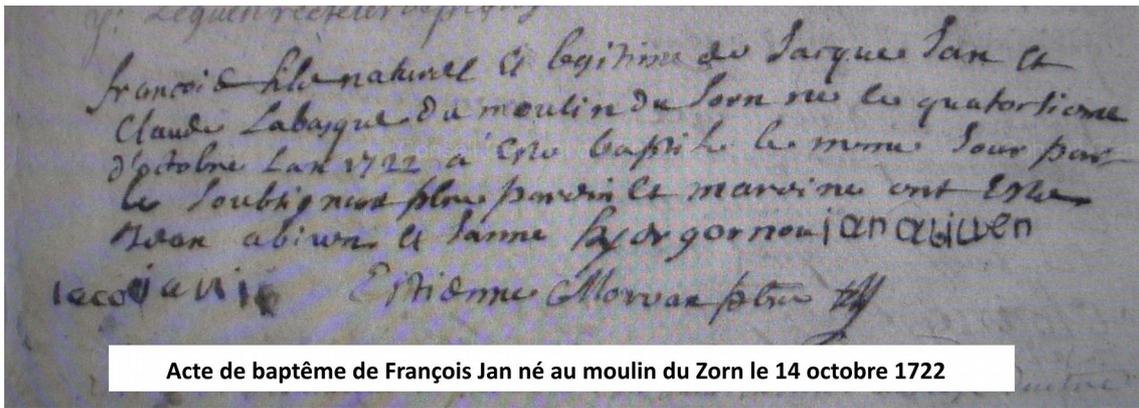
Vincent Bodénès partit sans doute peu de temps après pour Plourin-Ploudalmézeau exploiter le moulin de Milinigou. Quatre autres de ses enfants y naquirent jusqu'au décès de Gabrielle Le Hir le 23 septembre 1704, une semaine après la naissance de son fils *Laurens*. Les personnages nommés Le Méneç, Lesteven, Lavanant... cités comme parrains, marraines ou témoins dans les actes de baptêmes font présumer que Vincent Bodénès et sa femme sont apparentés à ces familles que nous trouvons à la fin du XVII^{ème} et au début du XVIII^{ème} siècles dans plusieurs moulins situés sur la paroisse de Plouguerneau : Diouris, Guéléran (Kerniguel), Kelerven, et peut-être d'autres...

Vincent Bodénès est mort à Milinigou en Plourin-Ploudalmézeau le 13 février 1720, quatre ans après sa fille Marie née en 1690 au moulin de Kerouderm.

En cette année 1720, le meunier au Zorn est Jacques Jan. Il était dit *soldat à la compagnie de Monsieur de Jauelz* au moment de son mariage à Lesneven le 5 février 1711 avec Claudine Habasque. Le couple s'établit sans doute rapidement à Guissény car Marguerite, leur premier enfant, y naquit en janvier 1712. Habitant toujours en cette paroisse en 1716 selon l'acte de sépulture de leur fils François, il s'est sans doute installé au Zorn à la Saint-Michel (29 septembre) de 1716, car leur fille Françoise fut baptisée à Plouguerneau le 1^{er} décembre de cette même année.

Jacques Jan et Claudine Habasque ne restèrent probablement au moulin du Zorn que pour la durée d'un bail de neuf ans.

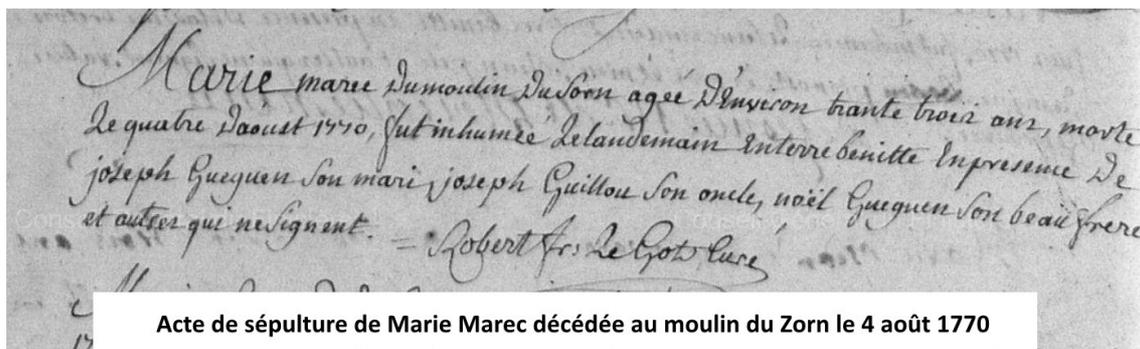
Après François, le dernier de leurs enfants baptisé à Plouguerneau semble être Jeanne née le 11 janvier 1724. À la naissance d'Alain Jan en 1727, ils sont de nouveau paroissiens de Guissény



Le meunier qui les remplaça au Zorn fut Pierre Marec, probablement né à Landéda en 1694. Il avait épousé en premières noces Marie Pellé, veuve de Jean Lavanant, le 28 juillet 1721 à Plouguerneau. Cette femme lui donna au moins quatre enfants entre 1722 et 1730. Les deux premiers, Anne et Paul, naquirent à Tréhénan¹. Les actes de baptême des deux autres, Jeanne en 1727 et Marie-Louise en 1730, ne donnent aucune précision sur le domicile de leurs parents, mais il peut s'agir du moulin du Zorn.

Pierre Marec devint veuf le 29 juillet 1733. Il se consola rapidement, peut-être par nécessité, car il se remaria à Plouguerneau moins de deux mois plus tard, le 15 septembre, avec Marie-Anne Guillou. Née le 12 mai 1713, la nouvelle épouse âgée de vingt ans est fille de François Guillou et de Jeanne Le Saouzanet, meuniers au moulin de Kergroadès en Porspoder dans les années 1710 ~ 1715.

Il semble que Marie fut l'aînée des enfants de ce deuxième lit et elle naquit probablement au moulin du Zorn le 3 février 1737. Peu après son seizième anniversaire, *decrette de justice par ordonnance de Mr le juge de Carmant en date du 11 février*, elle se maria à Plouguerneau le 27 février 1753 avec Joseph Guéguen demeurant à Kernilis, au moulin de Baniguel où son père Jean venait de trépasser le 28 janvier de cette même année.



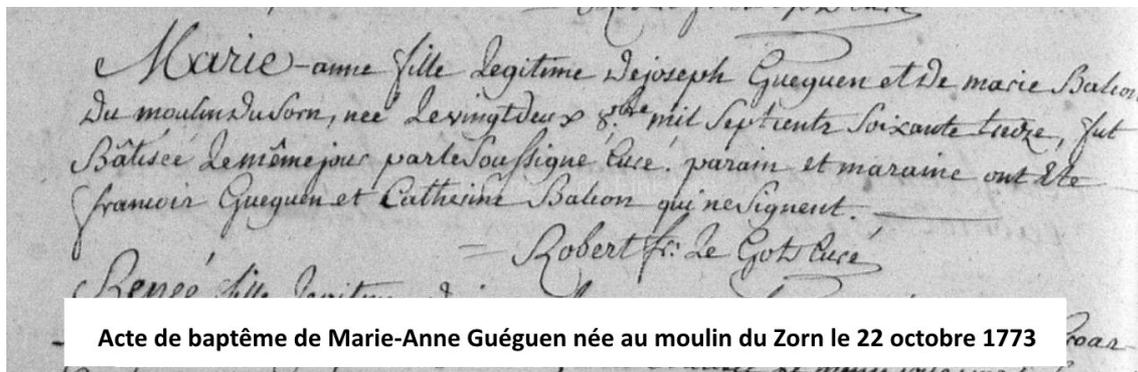
Le gendre de Pierre Marrec vint certainement seconder son beau-père au moulin du Zorn. Marie-Anne, sa première fille, y vit le jour le 19 mars 1758. Elle ne vécut qu'une semaine. Aux moins cinq autres naissances se suivirent au moulin. La dernière fut peut-être celle de Marie-Laurence Guéguen le 23 septembre 1769.

¹ Secteur de Plouguerneau qui, outre le bourg paroissial, comprenait un certain nombre de villages (Traon, Kerferré, Tréongar, Carpont, Prat-Paul, Kerriec...) Les autres dits *secteurs de la paroisse* sont L'Armorique (Lilia), Tremeur (Kerouder, Zorn, Kerizoc...), Gorrebloue (Grouanec...). Avant 1792, le secteur de Tremenech est une paroisse indépendante de Plouguerneau.

Entre temps, Marie-Anne Guillou était morte le 15 février 1762, suivie dans la tombe par Pierre Marrec, son époux, le 5 décembre 1767. Il était âgé d'environ 74 ans selon son acte de sépulture.

Marie Marec, quant à elle, mourut à l'âge de 33 ans le 4 août 1770 au moulin du Zorn.

Joseph Guéguen se remaria avec Marie Balcon, âgée de 21 ans, le 25 novembre 1771. Elle ne lui donna qu'une fille, Marie-Anne, née le 22 octobre 1773 au moulin du Sorn.



Moins de deux ans plus tard, le 13 juin 1775, l'honorable homme Claude Abiliou, expert demeurant au dit *bourg* de Trobéro en Lannilis et maître René Coroller habitant le bourg de la même paroisse, commis juré de la juridiction du Châtel, se transportent *pour procéder à l'inventaire des biens, meubles et autres effets pour tels réputés et délaissés au moulin du Sorn après la mort y arrivé à Joseph Guéguen décédé le dix septième may dernier.*

Le transport de justice est effectué à la requête de Marie Balcon demeurant au moulin du Zorn, restée veuve des secondes noces du meunier et tutrice de sa fille mineure issue de ce mariage. La jeune veuve agit sous l'autorité de son père François demeurant à Kergouroun².

L'inventaire est aussi requis par Jacques Guéguen demeurant au moulin de Bon Repos en Guipavas institué tuteur des quatre enfants mineurs issus du premier mariage du défunt avec Marie Marec.

Les témoins désignés de l'opération sont Noël Guéguen du Moulin-Neuf en Kernilis, François Ségalen demeurant au bourg de Plouguerneau et Joseph Guillou tenant le moulin de Lothunou en la paroisse de Lannilis. Ils sont tous apparentés à Joseph Guéguen ou à sa première épouse, Marie, fille de Pierre Marec.

Le 17 juin l'inventaire est clos. Il révèle sans aucun doute que le meunier décédé possédait une petite fortune et qu'il était à la tête d'une exploitation prospère. La valeur des biens qu'il laisse est en effet estimée à 2359 livres ce qui, pour un roturier, est un avoir important. Les armoires et les huches, contenues dans la maison et les trois moulins, sont en bois de chêne. L'habitation ne compte pas moins de quatre lits clos et on y trouve aussi deux fusils et deux pistolets ; la chasse étant réservée à la Noblesse par la Coutume de Bretagne, le meunier craint pour ses biens ou, peut-être demeurant sur un promontoire d'observation exceptionnel, est-il aussi garde-côte pour les grèves du Zorn et du Vougo ?

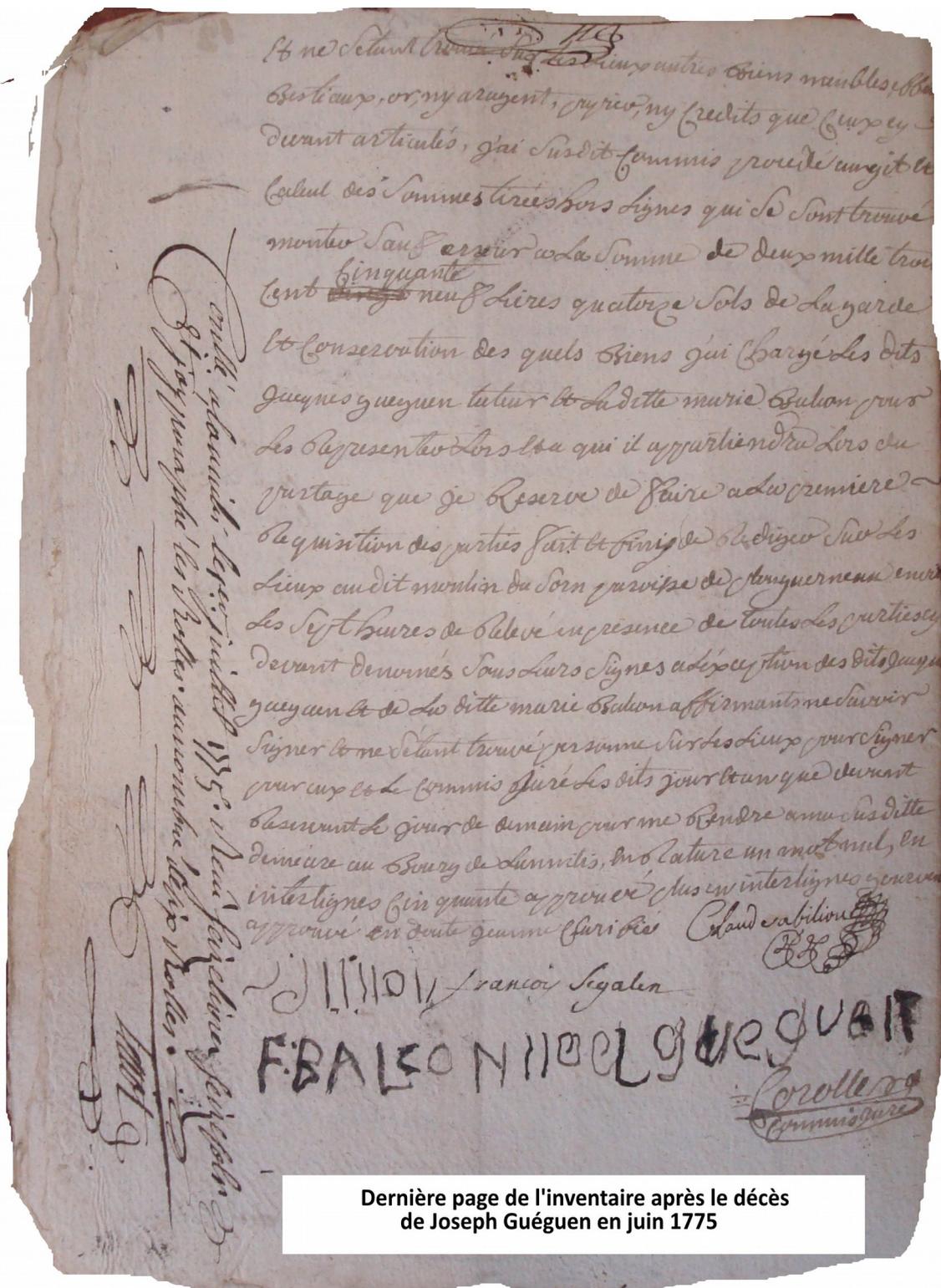
La valeur de son bétail, composé d'un cheval bai, d'une jument grise, d'une truie d'un an avec ses gorettes et de trois vaches est estimée à 268 livres.

L'inventaire comprend aussi 546 livres en pièces de trois et de six livres en argent et autres monnaies. Enfin, il est procédé au triage des papiers.

On y trouve deux actes de ferme : l'un consenti par le seigneur de Kervasdoué à Joseph Guéguen le 21 février 1770 affermant les moulins du Zorn pour 150 livres par an et l'autre par le seigneur de

² Marie Balcon n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est en fait, elle-même, toujours mineure car elle est née au Reun le 1^{er} juillet 1750.

Kérodern à Pierre Marec le 18 juin 1732, ce qui atteste de la longévité des rapports entre les bailleurs propriétaires et les domaniers³. Il est également fait état d'une copie du procès-verbal du renable⁴ du dit moulin du Sorn passé entre le seigneur de Kérodern et Pierre Marec le 15 octobre 1733.



Dernière page de l'inventaire après le décès de Joseph Guéguen en juin 1775

3 Tenancier ou fermier d'un domaine congéable.

4 Sorte d'inspection générale d'un moulin et de ses ustensiles, effectuée de manière contradictoire par des experts engagés par le bailleur et le fermier.

Joseph Guéguen était aussi une sorte de banquier ; ses divers débiteurs lui doivent plus de 900 livres, au moment de son décès.

L'état des défauts et manquements aux réparations n'est estimé qu'à la modeste somme de 21 livres. L'établissement meunier du Zorn est affermé comme domaine congéable⁵, ce qui explique sans doute la bonne tenue des crèches et autres dépendances. L'un des moulins est sous couverture d'ardoises. L'ancienne maison manale sert d'écurie et il est dit que les *ustensiles* dans les moulins ont été améliorés par Joseph Guéguen ou ses prédécesseurs, comme aussi des bâtiments construits ou entretenus par eux.

Parmi les quelques dettes laissées par le meunier, on relève 14 livres pour du bois à feu à Goulven Nicolas, 15 livres à Jean Balcon, maréchal, et 96 livres à Maître François Cabon pour une barrique de vin rouge. Natif du Reun, ce dernier fut notaire royal au bourg de Plouguerneau au moins de 1770, année de son mariage à Plouguin avec Marie-Corentine Léostic, jusqu'à sa mort survenue à l'âge de 36 ans le 16 janvier 1779.

Qui fut le successeur immédiat de Joseph Guéguen aux moulins du Zorn ?

Il est probable que son neveu Noël Guéguen le remplaça, au moins provisoirement. Marié à Jeanne Coant le 13 novembre 1770 à Bourg-Blanc, ce dernier fut meunier au Moulin-Neuf à Tréglonou, à Kerdunou en Ploudalmézeau et il demeura au Zorn de 1775 à 1777, années où naquirent deux de ses enfants : Jean et Marie-Françoise.

En 1781, il est établi au Traon, lieu de naissance du reste de sa progéniture. Il y habite toujours, au moulin dit *du Val*, probablement celui qui est situé dans le village, le 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800) et il paie une patente de 13 francs à l'administration du canton de Plouguerneau. Quand il décède à l'âge de 68 ans, le 19 janvier 1815 au bourg de Plouguerneau, Noël Guéguen est toujours dit exercer la profession de meunier, peut-être au moulin de La Martyre où demeure son fils Jean, témoin cité dans l'acte.

Selon un document daté du 30 vendémiaire an VI (21 octobre 1797), Jean Berthouloux a signé un bail pour le domaine congéable des moulins de Kéroderm le 23 février 1787.

Marié le 26 février 1783 avec Marguerite Ségalen du moulin du Couffon en Kerlouan, situé à quelques centaines de pas de Kermaguel, village où il naquit le 25 décembre 1756, le nouveau domanier a d'abord demeuré à Kerbiguet, puis il est venu s'établir au Zorn en 1788, après la naissance de sa fille Marie-Anne.

Après avoir perdu un premier enfant, Sébastien, en 1792 puis Anne en 1794, la meunière meurt au moulin le 28 prairial an III (10 juin 1795) à l'âge de 35 ans.

Jean Berthouloux se remarie onze mois plus tard, le 29 floréal an IV, avec Marie-Anne Roudaut de Poulmic, âgée de 32 ans. Sans doute une maîtresse femme qui, devenue veuve en 1820, présidera à la destinée des moulins du Zorn durant encore trente ans !

5 Le bail à domaine congéable, ou bail à convenant, est une convention issue de la Coutume de Bretagne par laquelle le propriétaire d'un bien rural cède à un preneur, dit *domanier*, moyennant un fermage annuel et un *champart*, la jouissance de la tenure, y compris la propriété des *superfices* (productions agricoles, talus, arbres fruitiers...) et édifices (maison et bâtiments divers, qu'il peut aussi bâtir ou transformer avec l'assentiment du propriétaire). Le propriétaire se réserve toutefois les arbres à bois noble (ormes, chênes...) et le droit de chasse. Lors du congédiement (départ du tenancier ou *convenancier*), le propriétaire bailleur reprend possession pleine et entière du domaine en échange du versement d'une indemnité.

Les futurs ont convenu en la maison commune pour
Contracter mariage Jean Berthouloux mineur âgé de
trente neuf ans chef de Marguerite Seyalen
domicilié sur la dite commune de plouguerneau &
Marie Anne Roudaut fille de feu Guillaume
Roudaut & de Jeanne Yvon, cultivatrice âgée de
trente un ans domiciliée mineur commune d'un & d'autre
part, Lesquels futurs conjoints étoient accompagnés
de Jean Berthouloux culteur âgé de cinquante ans
domicilié sur la commune de Hlouan & Jean Marie
Seyalen mineur âgé de trente trois domicilié sur la
commune de quispeng le premier père & le second beau
père du futur conjoint, de Jean Roudaut cultivateur
âgé de trente quatre ans père de la future conjointe &
de Jeanne Yvon cultivatrice âgée de soixante ans mère

Extrait de l'acte de mariage de Jean Berthouloux et de Marie-Anne Roudaut le 29 floréal an IV

Le 9 floréal an VI, au moulin, naît leur premier enfant prénommée Anne. Elle demeura célibataire et passa sa vie entière au Zorn. Elle y est morte le 26 décembre 1877, qualifiée de cultivatrice sur l'acte de son décès. La benjamine de la fratrie fut Jeanne. Elle mourut au Zorn le 7 octobre 1811, âgée seulement de cinq mois.

2 - La Révolution

Après les désordres et les tumultes du début de la Révolution de 1789, L'Assemblée Constituante envoie aux oubliettes les privilèges liés aux droits féodaux, par ses décrets de mars 1790.

Parmi d'autres règles, ceux-ci suppriment le droit de suite permettant ainsi aux dits *sujets mouteaux* d'aller moudre leurs grains où bon leur semble.

Pour plusieurs meuniers, le préjudice est évident ; les *banlieues* de certains moulins sont parfois fort étendues et ceci est certainement la cause de l'abandon de leur moulin habituel par des cultivateurs éloignés. Durant l'ancien régime, dans un bail à domaine congéable, le montant de la rente convenancière due par le meunier à son bailleur était plus ou moins basée sur l'importance de la suite. La baisse de rentabilité de certains moulins ne peut être qu'évidente à cause des nouvelles dispositions, la redevance annuelle ayant été maintenue au même montant que la rente convenancière.

Devant cet état de fait, des meuniers, dont Yves Cardinal de Kervereg et Pierre Mingam du Diouris envoient assez rapidement des dites *pétitions* aux nouvelles autorités de la Nation.

Certains se plaignent avec un certain retard. C'est le cas de Jean Berthouloux qui exploite les moulins dépendant de l'ancien fief de Kéroudern et situés au Zorn. Au commencement de la Révolution, il était fermier suivant le bail à domaine congéable concédé par Charles-Marie de Kerguziau de Kervasdoué le 27 février 1787 pour une rente annuelle de 240 livres.

Les biens du dit *émigré*, puis *condamné* Kerguziau, furent confisqués par les nouvelles autorités, mais les moulins du Zorn ne furent, semble-t-il, pas vendus comme biens nationaux en même temps que d'autres avoirs de Charles de Kerguziau de Kervasdoué situés sur la commune de Plouguerneau, comme Kergonvel et Rannénézi... Jean Berthouloux resta donc domanier au Zorn, moyennant une redevance annuelle de 240 francs, due à la Nation.

Charles de Kerguziau de Kervasdoué⁶

Le 25 décembre 1749, Charles-Marie de Kerguziau de Kervasdoué, né deux jours auparavant, est baptisé en l'église Saint-Michel de Lesneven. Il est fils de François Gilles de Kerguziau de Kervasdoué, écuyer, chevalier de Kervasdoué, lieutenant des vaisseaux du Roy et autres titres... et de Claude Perrine du Poulpry. Sa mère est fille d'Allain Jacques de Poulpry et de Marguerite de Penfenteuniou, dame de Kerillas.

Le parrain de l'enfant est Charles Michel de Kerguziau, écuyer, seigneur de Kervasdoué, La Motte, Kéroudern..., lieutenant du Roy, capitaine d'une compagnie franche de la Marine et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. La marraine est Marguerite de Penfenteuniou, dame de Poulpry et de Kerillas et grand-mère maternelle du nouveau-né ; elle s'était mariée à Saint-Divy avec Allain Jacques de Poulpry, demeurant au manoir de Kerillas en Plouguerneau, le 2 octobre 1703. Ce dernier hérita par la suite du domaine de Lavengat en Guissény.

Parmi les témoins présents au baptême, on note Marie-Jeanne Le Borgne de Kéroudern, probable épouse de Jean de Kérouartz, Marie-Jeanne de Lesguern et François de Poulpry de Lavengat qui est fils de Allain Jacques. Ces familles de la noblesse léonarde sont toutes alliées et, malgré l'absence de preuves irréfutables, on peut présumer qu'elles furent aussi apparentées aux Nobletz habitant le manoir de Kéroudern aux XVIème et XVIIème siècles.

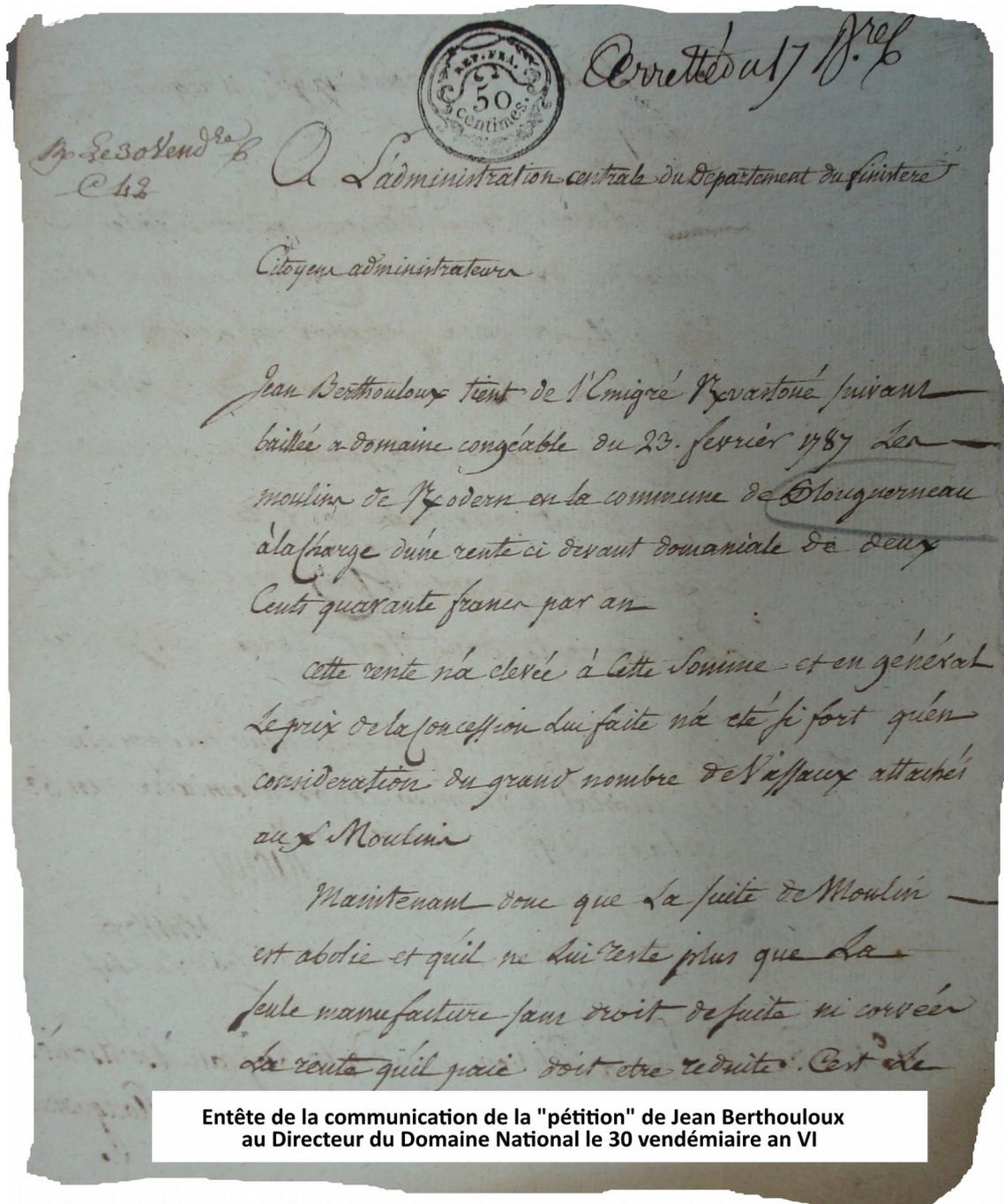
En effet, le 25 Avril 1660, la chapelle de la Motte fut le théâtre d'un grand mariage : celui du baron Jean de Kerouartz, seigneur de la Motte et capitaine de Lannilis, avec Louise Le Nobletz, dame de Kéroudern en Plouguerneau et nièce du bienheureux missionnaire, dom Michel Le Nobletz.

En 1789, Charles-Marie de Kerguziau de Kervasdoué était devenu capitaine au 4ème régiment de chasseurs à cheval à Brest et chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Il émigra au début de la Révolution et rejoignit l'armée royaliste. Devenu colonel, il prit part au débarquement de Quiberon. Capturé par l'armée républicaine après l'échec de l'opération, il fut fusillé à Vannes le 16 thermidor an III (5 août 1795)⁷.

6 Sources : « Étude historique et biographique sur la Bretagne (1782 - 1790) » par J. Baudry, base de données « Récif » (centre généalogique du Finistère) et Archives Départementales du Finistère, sous-série I M1 EC.

7 Eugène de La Gournerie : « Les débris de Quiberon ». Nantes 1875.

Quelques années plus tard, le meunier fit écrire une lettre, non datée, à l'administration centrale du département du Finistère. Il se plaint du fait que sa rente domaniale due à la Nation est trop élevée car elle fut calculée *en rapport avec le grand nombre de mouteaux attachés aux moulins* avant l'abolition des droits féodaux.



Le 11 brumaire an VI (1^{er} novembre 1797), parvient la réponse de l'administration du département du Finistère. C'est une fin de non-recevoir car le directeur des Domaines Nationaux allègue que le silence du pétitionnaire depuis la promulgation de la loi du 28 mars 1790 laisse supposer qu'il n'a pas subi de pertes réelles à cause de la suppression des droits de suite du moulin. Néanmoins, on ordonne une expertise au sujet de la réduction de la rente à laquelle pourrait prétendre Jean Berthouloux.

Parmi d'autres considérations, les experts rapportent que *les droits de suite et de féodalité étant abolis il ne reste plus à l'exploitant que le fonds nu et que la rente doit être réduite à la valeur du fond nu comparé à la valeur des droits abolis*. Ils considèrent aussi que les édifices et les droits réunis ont aujourd'hui peu de valeur car le moulin porte sur un très petit ruisseau. Ce qui le met hors d'état de moudre pendant une grande partie de l'été et que les mouteaux libres d'aller où ils veulent suivent l'hiver les moulins qu'ils ont suivi l'été.

En conséquence, les deux experts recommandent une réduction de la rente à 90 francs par an. Le Département suit leur avis et le 29 nivôse an VII (18 janvier 1799), elle est fixée à cette somme. Ce chiffre semble toujours important car la base du revenu annuel utilisée le 15 nivôse an VIII pour le calcul de la patente que doit le meunier, est de 80 francs.

Néanmoins, bien avant l'invention de la photographie et la levée du cadastre napoléonien, le procès-verbal d'expertise contradictoire ayant mené à cette décision nous procure une description intéressante de la dite *usine* du Zorn, qualifiée comme étant de piètre valeur par Maître Bricchet, notaire à Lesneven nommé par l'administration centrale du Finistère, et Mathurin Lebourg de Landerneau, faisant pour Jean Berthouloux.

L'établissement affermé par le domanier contient :

- Une maison manale de 19 pieds, 6 pouces de long et 13 pieds, 7 pouces de large⁸.
- Une crèche à vaches de 11 pieds, 6 pouces de long et 13 pieds de large.
- Une *retraite* à porcs de 10 pieds 10 pouces de long et 9 pieds 6 pouces de large.
- Une maison de 11 pieds et 8 pouces de long et 8 pieds de large.
- Une autre *retraite* à porcs de 12 pieds de long et 10 pieds 5 pouces de large.
- La maison dite *milin huela* de 17 pieds de long, 12 de large et 7 de hauteur réduite.
- La maison-moulin dite *milin creis* de 19 pieds de long, treize pieds, 10 pouces de large et 13 pieds et 6 pouces de hauteur.
- La maison-moulin dite *milin izela* de 27 pieds de long, 13 pieds de large et 7 pieds de hauteur.
- Trois courtils contenant ensemble 52 cordes⁹.
- Une pièce de terre dite *clos nevez* contenant 40 cordes.
- Un pré nommé *foennoc nevez* de 16 cordes et demie.
- Un jardin nommé *jardin ar pour* de 6 cordes.
- Un clos nommé *ar c'hlos treas* contenant 30 cordes.
- Un clos nommé *tachenn loc evenoc* contenant 31 cordes.
- Un autre clos contenant 6 cordes et demi.
- *Ar jardin huela*, deux cordes.
- *Ar jardin milin huela*, une corde.
- Une parcelle de terre chaude¹⁰ nommée *messiou ar prat* de 17 cordes.

Toutes les constructions sont couvertes de gleds¹¹, sauf peut-être *milin huela* pour lequel le matériau de couverture n'est pas précisé.

8 Unités de longueur utilisées avant l'adoption du système métrique sous la Révolution. Dans les provinces du royaume, les valeurs peuvent être différentes, mais un pouce correspond généralement à un peu plus de 2,7 cm et un pied vaut 12 pouces, donc 32,5 cm environ.

9 Mesure de surface utilisée avant l'adoption du système métrique. C'était la surface d'un carré de 24 pieds de côté, soit 61m² environ. Il fallait 10 cordes pour *ur pevarenn* et 80 cordes pour un journal (surface labourable par une charrue en une journée) équivalent à un peu moins d'un demi-hectare.

10 Bonne terre labourable. Terre froide : terre mauvaise (garenne, pré...), souvent utilisée pour la pâture du bétail.

11 Matériau de couverture d'origine végétale (genêt, fougère, chaume...)



Vestige de millin créis : le pourod (puits de la roue horizontale) en 2016
(photo A. Nicolas)

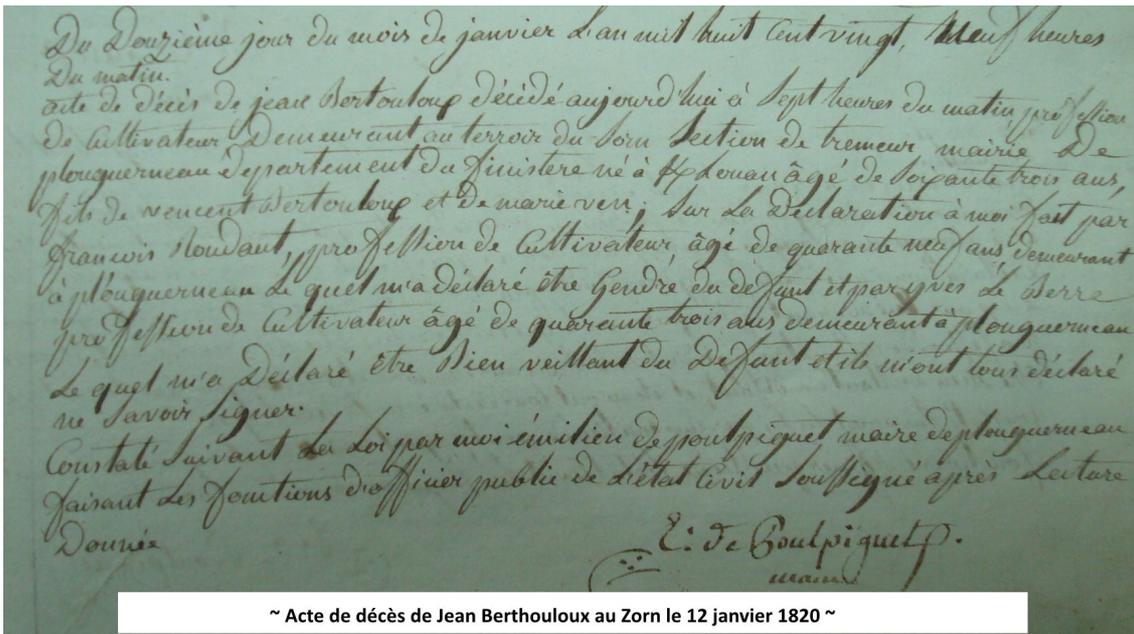
3 – Le XIX^{ème} siècle

Le 11 janvier 1810, Marie-Anne âgée de 22 ans, fille de Jean Berthouloux meunier au Zorn, épouse à Plouguerneau François Roudaut, 40 ans, cultivateur à Poulmic. François est beau-frère du meunier depuis le remariage de celui-ci avec Marie-Anne Roudaut le 29 floréal an IV (18 mai 1796). La nouvelle épouse est la fille du premier lit de Jean Berthouloux avec Marguerite Ségalen.

Le nouveau couple s'établit au moulin du Zorn, où leur naissent au moins quatre enfants entre 1811 et 1818. Selon les actes de naissance de ces enfants, François Roudaut est cultivateur. L'exploitation des moulins reste certainement l'apanage de son ancien beau-frère devenu son beau-père.

Vers 1820, François Roudaut et sa famille partent exploiter une ferme au village voisin de Kerlastren, puis au Leuré. Il décède dans ce village en 1849. Sa femme le suivit dans la tombe en 1866.

Un peu plus de trente ans après son arrivée au Zorn, Jean Berthouloux trépassa à l'âge de soixante-trois ans, le 22 janvier 1820. Selon l'acte de son décès, il exerce la profession de cultivateur. Les aléas de l'existence au moulin sont certainement trop difficiles pour se contenter du seul métier de meunier. De toutes façons son fils François âgé de 21 ans a depuis longtemps les capacités physiques nécessaires pour le remplacer au moulin.



François Berthouloux, meunier au Zorn, se marie à Plouguerneau le 15 novembre 1831 avec Marie Le Dall, fille de Gabriel, fournier au Bourg, et de Marie-Françoise Bléas. Au moins trois de leurs enfants naissent au Zorn jusqu'à 1838, année où François est toujours qualifié de meunier.

Le 26 juin 1841, leur fils François voit le jour à Poulmic. La vie devenait sans doute de plus en plus difficile au moulin, et on est devenu fermiers dans ce village situé à moins d'un kilomètre du Zorn. Mais le malheur frappe la famille ; Marie Le Dall devient veuve en 1843. Jean, l'aîné de ses quatre enfants, n'a pas onze ans !

Vers 1840, selon la matrice attachée au cadastre napoléonien, les propriétaires des trois moulins du Zorn et des dépendances sont les conjoints Roudaut et Berthouloux du Leuré.

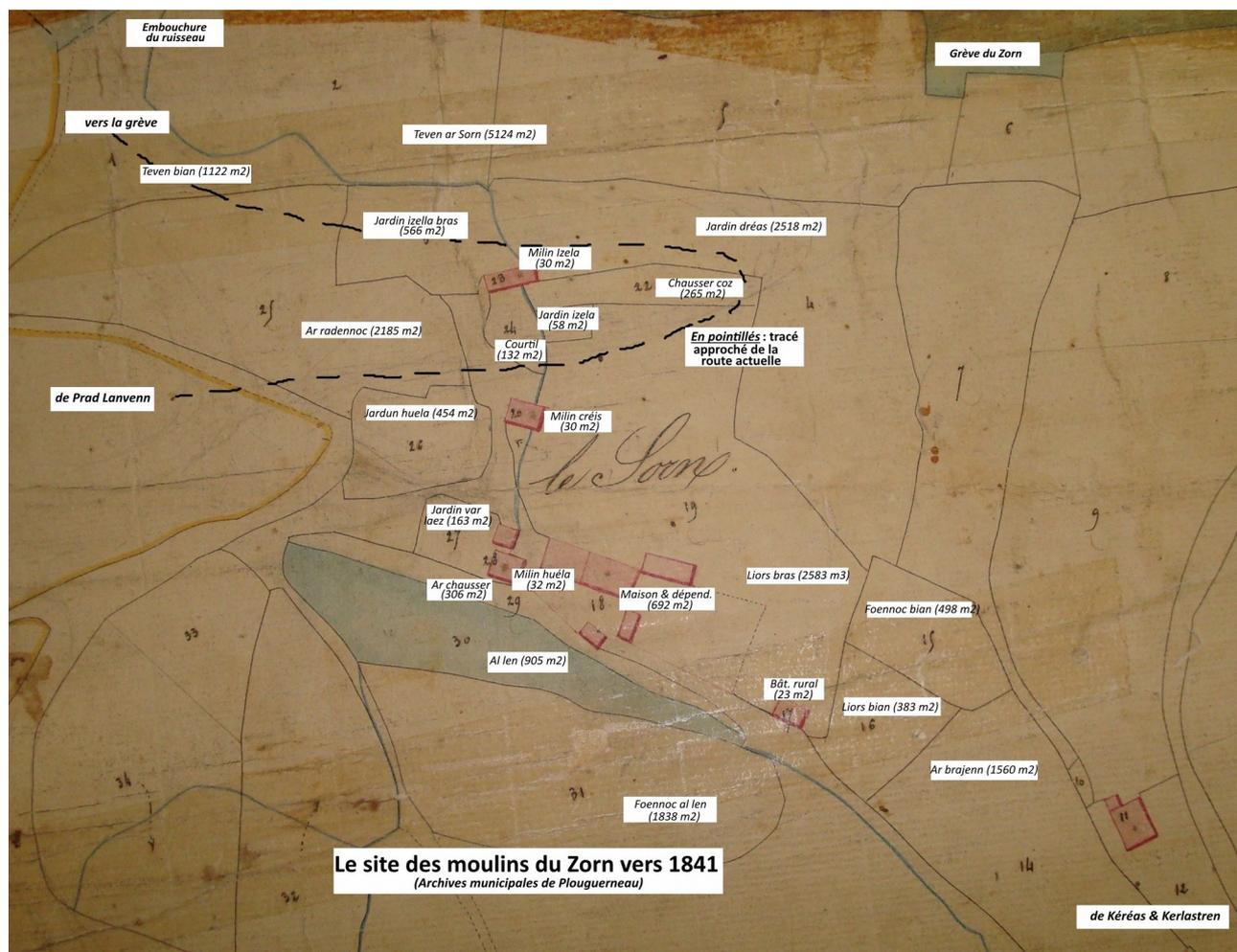
Il s'agit en fait de François Roudaut et de Marie-Anne Berthouloux mariés à Plouguerneau le 11 janvier 1810. Ils ont sans doute hérité du domaine après le décès de Jean Berthouloux en 1820. En 1841, ils exploitent leur ferme du Leuré assistés par leurs deux fils, Jean et François-Marie, tous deux célibataires, de Claude Kerbrat, domestique, et de Marie-Jeanne Quéré, servante.

Leur troisième enfant survivant, Marie née en 1811 au moulin du Zorn, demeure à Cruquerrou ; elle a épousé en 1839 Jean Baoudour originaire de ce village. Ils s'établiront au Derbez vers 1855. Jean Roudaut resta célibataire et travailla comme domestique dans diverses fermes. Il fut hébergé par sa sœur à la fin de ses jours. Ils sont tous deux décédés au Derbez : Jean en 1876 et Marie en 1879.

Milin Huela, Milin Creis et Milin Izela sont déclarés rapporter un modeste revenu global annuel de 54 francs. Marie-Anne Roudaut dirige l'exploitation. Elle est veuve de Jean Berthouloux depuis le 12 janvier 1820.

Selon l'agent chargé du dénombrement de la population de Plouguerneau en 1841, les autres occupants des moulins sont tous célibataires et il semble que leur principale activité est l'agriculture. Après le départ de leur frère François, devenu cultivateur à Poulmic, Vincent (37 ans), Anne (43 ans), Marie-Anne (39 ans) et Françoise (34 ans) sont restés au Zorn. Ils sont aidés par deux domestiques : François Grignou et Yves Bozec. Ce dernier est probablement fils de Jean-Marie et de Marie-Anne Floch qui furent meuniers au Grand Moulin de Kelerven, où il naquit en 1810, à Keriber en Plouvien puis au Carpont.

Marie-Anne se mariera en 1843 avec François Nicolas, 32 ans, originaire de Pompillo et devenu cultivateur à Mezeozen, hameau situé à 600 mètres du Zorn.



En 1846, le recenseur de la population qualifie Marie-Anne Roudaut de meunière-chef ; elle est âgée de 83 ans et dirige donc toujours les moulins du Zorn. Son fils Vincent, 43 ans, est dit meunier. Ses filles Anne et Françoise sont considérées comme étant sans profession, peut-être faute de travail. Néanmoins, on emploie toujours deux domestiques : Jean Gourvennec (24 ans) et François Guéguen (18 ans).

Marie-Anne Roudaut ne verra pas le dénombrement de la population en 1851. Elle meurt au Zorn le 19 janvier 1850 à l'âge de 87 ans. Les deux témoins cités dans l'acte de son décès sont : Vincent Berthouloux, son fils âgé de 46 ans, et son gendre François Nicolas, cultivateur de 36 ans demeurant à Mezeozen.

Vincent succède à sa mère. Curieusement, ses deux sœurs Anne et Françoise sont toujours qualifiées de *sans profession* par les recenseurs de 1851 et de 1856 ; mais peut être sont-elles uniquement occupées par les tâches ménagères ? Les domestiques sont au nombre de deux au moins jusqu'à cette date, puis on n'emploie plus qu'un seul en 1861.

En 1866, Anne et Françoise Berthouloux âgées de 68 ans et de 59 ans, respectivement, ont gagné un statut de meunières. Leur frère, Vincent, a atteint 62 ans et n'emploie plus de domestique. L'activité des moulins est sans doute en pleine décrépitude.



Six ans plus tard, peut-être pour pallier la baisse des capacités physiques de la fratrie Berthouloux, un domestique de 16 ans, Goulven Prémel-Cabic, porte l'effectif présent dans les moulins à quatre célibataires. Vers 1874, la famille Berthouloux abandonne définitivement les moulins du Zorn qu'elle tenait depuis 85 ans.

En 1876, les trois anciens meuniers au Zorn vivent dans le village voisin de Pengourven. Anne (79 ans) et Françoise (69 ans) cohabitent dans une maison appartenant à l'aînée. Toutes deux y décèdent ; la première le 26 décembre 1877 et Françoise le 7 mai 1883. Vincent, âgé de 72 ans, est devenu cultivateur et habite seul dans une autre maison.

En 1881, Vincent demeure à Plouvien, probablement hébergé par son neveu François Berthouloux avec lequel il semblait assez lié car il fut témoin à son mariage avec Marie-Jeanne Roudaut de Lanquénan, en 1869 à Plouguerneau.

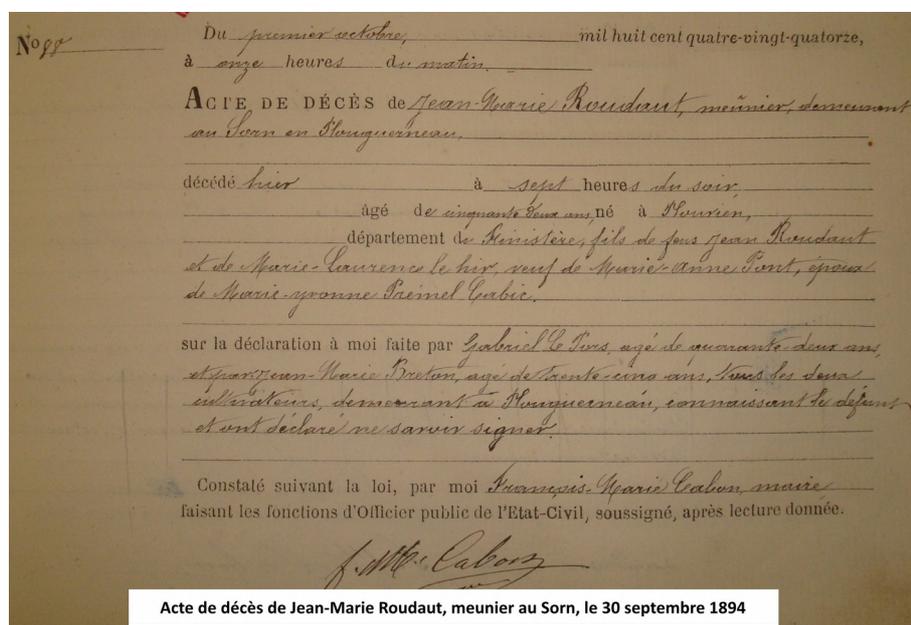
Vincent Berthouloux est mort à Quélifréoc, en Plouvien, en juin 1883. Avec lui s'éteint la lignée des meuniers du Zorn issus du mariage de Jean Berthouloux et de Marie-Anne Roudaut, sa deuxième épouse, mais le site restera propriété des descendants de son premier lit avec Marguerite Ségalen durant encore plus de huit décennies.

4 - La fin de la meunerie au Zorn

Jean-Marie Roudaut, apparemment sans lien de parenté avec les « Roudaut » cités dans cet article, a remplacé Vincent Berthouloux comme meunier au Zorn, probablement à la Saint-Michel de 1874. Son premier enfant, Goulven, naît au moulin le 12 septembre 1875.

Jean-Marie s'était marié en secondes noces avec Marie-Yvonne Prémel-Cabic de Chapel-Christ, le 23 juillet 1874 à Plouguerneau. Garçon meunier au moulin du Diouris, au moins de 1866 à 1872, il était devenu veuf de Marie-Anne Pont, couturière décédée à Kerfaven le 8 octobre 1871. Marié depuis 1868, le couple n'avait pas d'enfant.

Jean-Marie Roudaut était né au Diouris le 22 août 1842. Sa naissance fut déclarée en mairie de Plouvien comme les décès de ses parents : Jean Roudaut en 1860 et Marie-Laurence Le Hir en 1867. Son père, journalier en 1842 était devenu mendiant à la fin de sa vie. Sa mère, potière au village de Kerabo au moment de son mariage en 1841 fut qualifiée d'indigente sur l'acte de son décès. Ils demeuraient sans doute à l'emplacement de la forge actuelle bâtie sur le territoire de Plouvien.



En 1876, cinq personnes vivent sur le domaine des moulins du Zorn. Le meunier est Jean-Marie Roudaut âgé de 34 ans, marié à Marie-Yvonne Prémel-Cabic, 24 ans. Le couple a deux enfants : Goulven (15 mois) et Marie-Jeanne (3 mois) et ils emploient Marie-Jeanne Guéguen, domestique âgée de 24 ans.

Les naissances se succèdent au moulin ; le couple de meuniers engendrera au moins huit enfants de 1875 à 1892, année où naît François-Marie le 21 septembre.

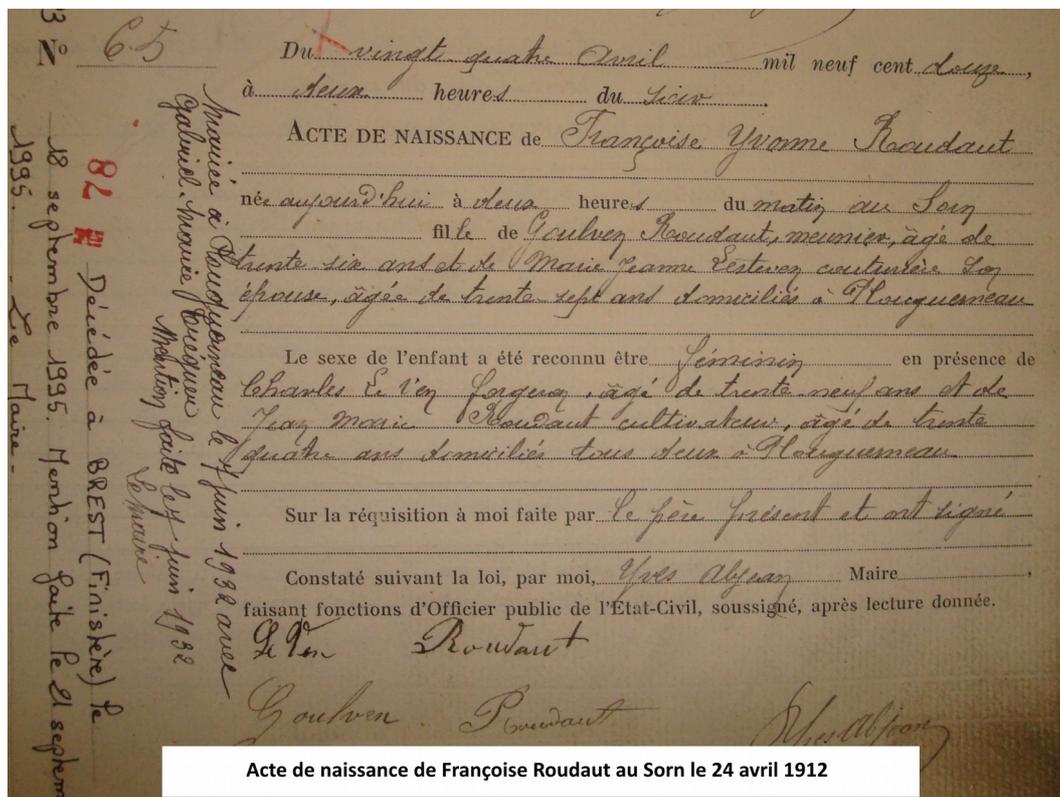
Deux ans plus tard, le meunier, Jean-Marie Roudaut, décède au Zorn à l'âge de 52 ans le 30 septembre 1894. Lors du dénombrement de la population de 1896, Marie-Yvonne Prémel-Cabic, 43 ans, est qualifiée de meunière-chef par l'agent recenseur. Les rôles semblent bien partagés sur l'exploitation ; deux de ses enfants : Goulven (20 ans) et Françoise (12 ans) sont dits meuniers. Trois autres sont cultivateurs : Marie-Jeanne (20 ans), Jean (19 ans) et Marie-Yvonne (14 ans).

Le 12 novembre 1899, Goulven Roudaut épouse Marie-Jeanne Lesteven, couturière à Kerhornaouen en Guissény.

En 1901, Marie-Yvonne Prémel-Cabic demeure à Kervéner avec sa fille Marie-Renée âgée de 15 ans. Elles sont apparemment sans activité, travaillant peut-être à la journée pour subsister, et nous ignorons la raison de leur départ du Zorn.

L'ancienne meunière est décédée à Kervéner le 6 mars 1905.

Au moulin du Zorn, au moins cinq enfants voient le jour entre 1904 et 1912. Goulven, l'aîné, ne vécut que deux ans et demi ; il est décédé en août 1906. La benjamine semble être Françoise née le 4 avril 1912. Selon l'acte de naissance, son père est toujours meunier et sa mère est couturière.



Goulven Roudaut meurt prématurément le 4 décembre 1915 à l'âge de 40 ans. Le rédacteur de l'acte de décès le qualifie de cultivateur, ce qui laisse présumer que les moulins se sont définitivement arrêtés entre 1912 et 1915.

Ce fut le dernier meunier au Zorn !

5 - En guise d'épilogue

Outre Jean resté célibataire, l'un des deux fils survivants de Marie-Anne Berthouloux et François Roudaut, propriétaires des moulins du Zorn en 1841, François-Marie né à Kerlastren en 1821 et cultivateur au Leuré, devint gendre de Marie-Françoise Talec, veuve de Jacques Jézégou. Le 6 février 1862, il se maria à Plouguerneau avec Marie-Anne Jézégou, de 22 ans sa cadette, demeurant avec sa mère dans ce même village du Leuré. Le couple donna naissance à au moins cinq enfants.

Devenu veuf en 1898, François-Marie Roudaut effectua une donation-partage de ses biens en 1902. Le domaine des moulins du Zorn fut attribué à son fils Yves né au Leuré en 1876. Le nouveau propriétaire épousa Marie-Louise Loïc de Pencreac'h en Guissény en 1903. Quand il décéda au Leuré en 1919, à l'âge de 43 ans, une exploitation agricole avait déjà remplacé le moulin et ses dépendances.



L'ancien établissement meunier du Zorn, vers les années 1960 (reproduction d'une photographie)

(Photo de D. Donval, grâce à l'obligeance de Jean-Pol Saliou)

Elle dura sans doute jusqu'à la vente de l'ensemble en 1966 par la veuve et l'un de ses fils, héritiers de Yves Roudaut. Les acheteurs furent les époux Saliou de Coat-Méal, parents de l'actuel propriétaire qui en a fait une remarquable résidence.

Notes :

- Tous les noms de lieux et moulins sont situés à Plouguerneau, sinon la paroisse ou la commune sont indiquées.
- Remerciements à Jean-Pol Saliou, actuel propriétaire du site, rencontré grâce à Erik Corre et Dominique Donval .

Sources :

- Centre Généalogique du Finistère. Base de données RÉCIF.
- Archives Départementales du Finistère (sous-séries 3 E 235, 1182 E DÉPÔT, 1 M1 EC 150, 16 B 16 (juridiction du Châtel), 6 M, 3 P 196, 3 P 210.
- Archives municipales de Plouguerneau.
- Google Earth.
- Informations recueillies auprès de Jean-Pol Saliou, actuel propriétaire du site.